

49. Emissions de CO2 / consommation de carburant / consommation d'énergie électrique:

1. Tous systèmes de propulsion hors véhicules électriques purs	Consommation
Valeurs NEDC Essence / Diesel	: 5.1 1/100km
Conditions urbaines	: 4.4 1/100km
Conditions extra-urbaines	: 4.7 1/100km
Combinaisons	-
Pondérées combinées	-
Facteur de déviation (le cas échéant)	-
Facteur de vérification (le cas échéant)	-
Valeurs NEDC GPL/GN/Ethanol	Consommation
Conditions urbaines	-
Conditions extra-urbaines	-
Combinaisons	-
Pondérées combinées	-
Facteur de déviation (le cas échéant)	-
Facteur de vérification (le cas échéant)	-

2. Véhicules électriques purs et véhicules hybrides rechargeables de 1^{er} extérieur

Valeurs NEDC	Emissions de CO2
Conditions urbaines	-
Conditions extra-urbaines	-
Combinaisons	-
Pondérées combinées	-

3. Véhicule pourvu d'éco-innovations

3.1. Code général de la ou des éco-innovations	-
3.2. Emissions de CO2 éparpillées totales	-
dues aux éco-innovations	-

3.2.1. Emissions éparpillées NEDC (le cas échéant)

Essence / Diesel	GPL/GN/Ethanol
3.2.2. Emissions éparpillées WLTP (le cas échéant)	-
Essence / Diesel	GPL/GN/Ethanol

4. Tous systèmes de propulsion hors véhicules électriques purs.

Valeurs WLTP	Emissions de CO2
Phase basse	160 g/km
Phase moyenne	139 g/km
Phase haute	134 g/km
Phase extra-haute	178 g/km
Combinaisons	154 g/km

Pondérées combinées

Valeurs WLTP	Emissions de CO2
Phase basse	-
Phase moyenne	-
Phase haute	-
Phase extra-haute	-
Combinaisons	-

5. Véhicules électriques purs et véhicules hybrides rechargeables de 1^{er} extérieur

5.1 Véhicules électriques purs (le cas échéant)	-
Consommation d'énergie électrique	-
Autonomie en mode électrique	-
5.2. Véhicules hybrides rechargeables de 1 ^{er} extérieur	-
Consommation d'énergie électrique (ECAC, pondéré)	-
Autonomie en mode électrique (EAER)	-
Autonomie en mode électrique en ville (EAER ville)	-
Divers	-

50. Réceptionné selon les exigences en matière

de conception applicables pour le transport	-
Véhicules à usage spécial	-
conformément à l'annexe 2, parties	-

51. Remarques (*)

05: (*) 4688 mm	-
07: (*) 1836 mm	-

Liste des pneumatiques: paramètres techniques

35: (*) 195/65 R15 (95)H, 6.00 J 15 - 44	-
35: (*) 195/65 R15 (95)T, 6.00 J 15 - 44	-
35: (*) 195/65 R15 (95)V, 6.00 J 15 - 44	-
44: (*) en option	-
44: (*) E7 55R01 1203 - E7 55R01 1204	-

Véhicule équipé d'un système radar de

courte portée dans la bande des 24 GHz	-
--	---

RENAULT

CERTIFICAT DE CONFORMITE CE VEHICULES COMPLETS N1

Je soussigné,

certifie par la présente que le véhicule

0.1. Marque : RENAULT

0.2. Type : W

Version : AF6K9

0.3. Variante : A66TA0PBHAF0

0.4. Appellation commerciale : KANGOO

0.5. Identifiants (le cas échéant):

0.6. 1. Identifiant de la famille d'interpolation

0.7. 2. Identifiant de la famille ATCT

0.8. 3. Identifiant de la famille PEMS

0.9. 4. Identifiant de la famille de résistance à l'avancement sur route

0.10. 5. Identifiant de la famille de matrices de résistance

à l'avancement sur route (le cas échéant)

0.11. 6. Identifiant de la famille de systèmes à régénération périodique

0.12. 7. Identifiant de la famille d'essais d'émissions par évaporation

0.13. 8. Catégorie du véhicule : N1

0.14. Raison sociale et adresse du constructeur

RENAULT s.a.s.

13-15, Quai Alphonse Le Gallo

F - 92100 Boulogne-Billancourt

France

0.15. Plaque sur l'entourage de la porte droite

au-dessus ou au-dessous de la gache

0.16. Marquage à froid sur la partie avant du support

moteur, coté droit

0.17. Nom et adresse du mandataire du constructeur

(le cas échéant)

0.18. Numéro d'identification du véhicule

est conforme à tous regards au type complet

décrit dans

Numéro de réception

Date

Le véhicule peut être immatriculé à titre

permanent dans les Etats membres

dans lesquels la conduite est à

et qui utilisent les unités

pour l'indicateur de vitesse

0.19. Droite

Métriques

0.20. 17/02/2020

Chef du service 'Homologation Officielle'

Guyancourt

N. DUPLEX

1 / 4

[illegible]